

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Britany Ouellet-Jean**

<https://www.cadre21.org/membres/fba3daaa299cfd83404341b5>

Date d'obtention : 2020-10-16 22:41:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

D'abord, je dois parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime. Alors, je vais remplir la grille d'évaluation de l'incident pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Je vais vérifier l'information, c'est-à-dire demander à la jeune victime s'il y a d'autres personnes au courant de l'incident. Ensuite, je vais compléter avec eux la grille d'évaluation de l'incident. À la lumière des informations, si nous estimons que l'acte pourrait être malveillant et de nature criminelle, nous devons confisquer le ou les appareils électroniques et appeler la police dans le plus bref délai. Par contre, si on estime que l'acte est impulsif, nous pouvons parler au jeune instigateur et remplir la grille d'évaluation de l'incident avec lui. Suite aux informations obtenues, nous pouvons confisquer le ou les appareils électroniques et communiquer immédiatement avec le policier éducateur.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il faut d'abord avoir un portrait de la situation pour analyser si nous pouvons appliquer la méthode Sexto. En ayant un portrait, nous pouvons savoir si la trousse peut être utilisée et commencer par remplir la grille d'évaluation de l'incident par l'auteur du signalement. Je retiens qu'il est bien important de se référer à l'aide-mémoire pour connaître les étapes à suivre selon la situation puisqu'elle varie selon l'intention de l'instigateur. Les 3 mises en situation m'ont aussi permis de retenir qu'il est important de respecter les limites de mon rôle et de l'établissement scolaire lorsque la situation implique une personne majeure.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto est l'étape préliminaire puisque c'est l'étape qui va influencer tout le reste de l'intervention. En effet, c'est à la fin de cette étape que nous allons estimer si l'acte est malveillant ou impulsif. Alors, il faut faire attention puisque dans un cas de nature criminelle nous ne devons pas faire la grille d'évaluation de l'incident puisque c'est à la police de poursuivre la trousse Sexto.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

